

Information au personnel de la Ville de Genève du 17 octobre 2022

Lors de la dernière Assemblée générale, le personnel a été informé de l'état des négociations entre le Conseil administratif et les organisations du personnel sur les dossiers en cours :

-L'absence de négociations depuis décembre 2021 sur le règlement sur les indemnités pour inconvénients de services horaires, alors qu'il reste des divergences importantes et que son entrée en vigueur est prévue pour janvier 2023. Le personnel s'oppose à la suppression des forfaits, des indemnités de repas et de collation. Cela touchera de nombreux services, mais aussi le personnel du Grand Théâtre. De plus, le Conseil administratif n'a toujours pas la garantie que toutes les indemnités seront prises en compte dans le salaire assuré par la caisse de prévoyance. Face à cette situation, le personnel du Grand Théâtre a décidé de déposer un préavis de grève pour le 21 octobre.

-Un projet de cessation anticipée d'activité à 62 ans pour les fonctions particulièrement pénibles absolument inacceptable. Ce projet prévoit la suppression de toutes les indemnités de nuisance pour ces fonctions particulièrement pénibles, l'exclusion de certaines fonctions que nous considérons comme particulièrement pénibles, le blocage des annuités et de la prime d'ancienneté pendant la cessation anticipée d'activité, la possibilité de supprimer le revenu en cas de maladie ou d'accident prolongé pendant la cessation anticipée d'activité, 10 ans d'exercice d'une fonction particulièrement pénible en Ville de Genève pour avoir droit à la cessation anticipée d'activité.

-Le refus d'entrer en négociation sur un plan d'encouragement à la retraite anticipée pour toutes et tous alors qu'il est prévue par le Statut du personnel.

-Un projet de budget pour 2023 incomplet puisqu'il prévoit une indexation à 2% seulement, alors que l'augmentation du coût de la vie sera plus élevée. Le projet de budget ne prévoit pas de montant permettant une cessation anticipée d'activité en 2023.

- Face à ces constats alarmants, l'Assemblée générale avait décidé de demander au Conseil administratif d'ouvrir en urgence des négociations, de rejoindre la lutte du personnel du Grand Théâtre en déposant un préavis de grève pour le 21 octobre, de mandater les organisations représentatives du personnel pour mettre en œuvre la résolution. Un délai était fixé au 14 octobre au Conseil administratif pour qu'il se détermine.
- Le Conseil administratif a maintenant décidé d'organiser une séance de négociation avec les organisations représentatives du personnel du Grand Théâtre le mercredi 19 octobre. Le personnel du GTG se réunira en AG juste après cette séance pour décider s'il maintient la grève pour le 21 octobre ou non, en fonction du résultat obtenu !
- Une séance de négociation sur la cessation anticipée d'activité pour les fonctions particulièrement pénibles est prévue le 20 octobre.
- Une prochaine information parviendra au personnel de la Ville de Genève sur le maintien ou non du préavis de grève du 21 octobre 2021 !

- toutes et tous à l'Assemblée générale du personnel
- vendredi 21 octobre à 12h00 à l'UOG (place des Grottes 3)
- pour prendre connaissance de l'avancée des négociations et décider ensemble de la suite de notre mouvement pour défendre nos droits.

Merci d'afficher sur les panneaux prévus à cet effet et de distribuer cette information pour les collègues qui n'ont pas accès à l'informatique.